

Albi, le 5 février 2021

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PÉLISSIER

Du charbon au solaire

2006, 2016, 2021, trois dates qui marquent la fin de l'histoire de la centrale thermique de Pélissier et le début d'une nouvelle page énergétique propre et durable avec la mise en service de la centrale photovoltaïque au sol.

HISTORIQUE

L'arrêté préfectoral d'exploitation de la centrale thermique d'Albi date du 5 décembre 1989.

La société EDF a pris la décision, en **2006 de la mise à l'arrêt définitif de la centrale thermique de Pélissier** à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le **28 septembre 2007**, la **Ville d'Albi a décidé de préempter l'ensemble immobilier d'une emprise de 27,9ha** constituant l'ancienne centrale thermique de Pélissier.

L'objectif de la Ville a été de constituer une réserve foncière afin de contribuer à la reconversion de ce site en l'intégrant dans l'aménagement du secteur Nord de la ville, tout en y maintenant une activité de production d'électricité, en cohérence avec la passé industriel de ce site et en s'appuyant sur l'utilisation d'énergies renouvelables.

C'est en **novembre 2012 que le dynamitage des bâtiments** de la centrale et notamment de la cheminée a eu lieu.

Le site a ensuite été entièrement démantelé **de 2012 à 2016**. Dans le cadre de la **dépollution du site ce sont 50 000 m³ de terre** soit 90 000 tonnes qui ont été évacuées.

Le site a ensuite été recouvert par une couche de terre saine sur une épaisseur de 30cm environ.

Le bail emphytéotique de la Sté EDF étant arrivé à échéance fin 2016, **la Ville d'Albi a pris, le 1^{er} janvier 2017, pleine possession du site.**

DOSSIER DE PRESSE

Brigitte Charbonnières
Attachée Presse

Tel : 05 63 49 14 97
Fax : 05 63 49 14 13

brigitte.charbonnieres@mairie-albi.fr
www.mairie-albi.fr

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

La Ville d'Albi, afin de valoriser et revitaliser les terrains, a étudié la faisabilité d'une installation solaire photovoltaïque au sol sur le site de l'ancien parc à charbon de 10 hectares.

En **2018**, suite à un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**, le groupement constitué de la Société d'économie mixte SPIEnR et la SAS IRISOLARIS a été retenu pour mettre en œuvre ce projet de centrale photovoltaïque au sol.

En 2019 la Ville d'Albi et le groupement ont décidé de créer une **Société à Actions Simplifiées : la SAS Centrale Solaire Albi Pélissier**, qui a pour objet social la production d'énergie renouvelable sur le site de Pélissier.

La participation de la Ville dans la SAS est de 25 %, un financement participatif citoyen est lancé début 2021, il permettra aux Albigeois d'investir dans la reconversion de ce secteur industriel historique avec une participation à hauteur de 10%.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La centrale est située sur l'ancien parc à charbon de 10ha. Près de **13 000 panneaux**, installés sur des supports d'une hauteur de 2,50 m, sont en cours d'installation.

d'une **puissance de 5MWc**, la centrale produira chaque année **6 600MWh d'électricité**, soit la consommation annuelle (hors chauffage et eau chaude sanitaire) d'environ 5500 personnes.

Le chantier de construction a débuté en septembre dernier, la **mise en service de la centrale est prévue au printemps 2021.**

LANCEMENT DU FINANCEMENT PARTICIPATIF

La SAS Centrale Solaire Albi Pélissier, dont fait partie la Ville d'Albi, **ouvre son capital à hauteur de 10 %.**

Ainsi, les Albigeois peuvent investir en souscrivant une ou plusieurs **actions d'un montant unitaire de 110 euros**, auprès d'Énergie Partagée Investissement.